



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 12 janvier 2024

L'État au côté de la profession viticole pour la relance de la filière

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, a présidé ce vendredi 12 janvier 2024 la 5ème réunion de la cellule opérationnelle qui réunit les professionnels (Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux, Fédération des grands vins de Bordeaux, ODG Bordeaux-Bordeaux Supérieur, FNSEA et Jeunes agriculteurs de la Gironde, fédération des Vignerons Indépendants de Gironde, Fédération des caves vinicoles de Nouvelle-Aquitaine, Collectif Viti33), les services publics de l'État, la Chambre d'agriculture de la Gironde, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et le Conseil départemental de la Gironde.

Tout d'abord, la cellule a fait le **point sur la mise en œuvre du plan d'arrachage** co-porté par l'État, le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB) et la région Nouvelle-Aquitaine, dont le guichet de demandes est clos depuis le 20 décembre 2023.

Les demandeurs vont recevoir dans les prochains jours une autorisation de commencement de travaux. Cette autorisation permettra à ceux qui le souhaitent d'engager les travaux d'arrachage mais ne vaudra pas notification de l'aide. La notification de l'éligibilité finale du dossier et de la surface qui pourra finalement être éligible interviendra à la fin de l'instruction du dossier, à partir du mois de février pour les premiers dossiers complets.

A la fermeture du guichet, **1 209 dossiers ont été déposés pour une surface d'environ 8 000 ha** avant instruction, dont un peu plus de 700 dossiers dans le cadre du dispositif de renaturation financé par l'État représentant une surface de 4 000 ha, et un peu plus de 500 dossiers dans le cadre du dispositif de diversification financé par le CIVB et représentant également une surface de 4 000 ha.

Sur la base du forfait de **6 000 € par hectare**, les besoins budgétaires sont de 24 millions d'euros pour chacun des dispositifs. Ce montant est compatible avec l'enveloppe de 30 millions d'euros prévue par l'État, en revanche il excède l'enveloppe de 19 millions d'euros prévue par le CIVB sur le volet diversification. Un coefficient stabilisateur devra donc être appliqué aux surfaces demandées en diversification. Les opérateurs auront la possibilité de réorienter vers la renaturation les surfaces non retenues pour la diversification.

.../...

La cellule a également travaillé sur des solutions pérennes de sortie de crise car la réduction du volume de production n'aura pas l'impact attendu si la consommation de vin de Bordeaux ne se redresse pas. Elles passent par l'évolution des pratiques viti-vinicoles pour adapter l'offre, la promotion et l'adaptation des modes de commercialisation des vins pour mieux répondre aux attentes des consommateurs.

Cette stratégie de relance devra tenir compte de la diversité des structures et des modes de commercialisation des vins pour ne laisser aucun segment de la filière au bord du chemin. La stratégie de rebond du comité interprofessionnel du vin de Bordeaux, qui sera dévoilé à l'occasion du prochain salon Wine Paris du 12 au 14 février prochain, en sera une pierre angulaire.

Le préfet Étienne GUYOT réaffirme l'engagement de l'État dans l'accompagnement de la filière viti-vinicole. Nous mobilisons des moyens complémentaires pour instruire au plus vite les demandes d'arrachage, malgré la complexité des dossiers. Les premiers arrachages vont pouvoir démarrer, avec l'envoi des autorisations de commencement de travaux dans les tous prochains jours.

Bureau de la communication interministérielle

Sophie Billa : 06 07 62 05 99
Delphine Salva : 06 73 64 76 44

Tél. : 05 56 90 60 18
pref-communication@girond.gouv.fr



2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex